

29 juin 2017 -16:28

L'écart socio-économique entre les personnes avec un haut niveau d'éducation et le reste de la population croît – La pauvreté augmente au sein de la population d'âge active

Il ressort de l'analyse annuelle des indicateurs sociaux européens par le SPF Sécurité Sociale que la situation sociale globale semble rester plutôt stable ces dernières années en Belgique. Le risque de pauvreté pour l'ensemble de la population est resté globalement au même niveau (15,5%) selon l'enquête EU-SILC 2016. De même, les niveaux et les inégalités de revenus restent stables.

Toutefois, sous cette tendance générale, se cache une divergence croissante entre les personnes avec un haut niveau d'éducation et le reste de la population.

Le risque de pauvreté des personnes âgées reste stable

Pour les âgés (65+), selon les derniers chiffres de 2016, le taux de pauvreté reste stable par rapport à 2015, après des diminutions continues les années précédentes. Il se situe désormais au même niveau que le taux de la population totale.

Le risque de pauvreté croît pour les personnes sans diplôme du niveau de l'enseignement supérieur. Au sein de la population d'âge active, les chiffres montrent une légère hausse du taux de pauvreté depuis 2010. L'écart se creuse entre les personnes avec un faible niveau d'éducation et les personnes avec un niveau d'éducation supérieur. Il est également à noter que l'écart de risque de pauvreté entre les personnes avec un niveau d'éducation "moyen" (c'est-à-dire avec au mieux un diplôme de secondaire supérieur) et les personnes avec un niveau d'éducation supérieur est aussi conséquent.

L'augmentation du risque de pauvreté se situe exclusivement parmi les locataires, qui globalement ont un profil socio-économique plus faible.

Parmi les personnes aux revenus les plus bas, le pourcentage de personnes postposant des soins de santé continue à augmenter.

*Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique: « L'une de nos priorités est de garantir l'accessibilité aux soins de santé, en premier lieu pour les patients les plus fragiles. Notre pays compte 1,9 million de personnes socialement défavorisées qui bénéficient d'un remboursement majoré. Pour améliorer l'accès à une visite chez le médecin généraliste, nous avons mis en place le tiers payant obligatoire. Cela signifie que le patient ne doit plus payer que sa part personnelle, le reste des honoraires étant directement remboursés au médecin par la mutualité. Le système a été introduit en octobre 2015 et a atteint son objectif. Les premiers chiffres de dépenses de l'INAMI montrent en effet que par rapport à 2015, le nombre de contacts avec un médecin généraliste (consultations et visites à domicile) pour les personnes bénéficiant d'un remboursement majoré a augmenté de six pourcents. »*

L'accès à l'emploi et l'adéquation des allocations sociales restent un défi majeur

Le taux d'emploi des personnes avec un faible niveau d'éducation s'est stabilisé entre 2015 et 2016, après une diminution les années précédentes, alors que le taux d'emploi a légèrement augmenté pour les autres groupes.

L'adéquation des prestations sociales a augmenté pour les personnes âgées mais a diminué pour la

population d'âge active.

Quelques chiffres du rapport :

Risque de pauvreté stabilisé à un niveau plus bas pour les âgés (65+) : le risque de pauvreté pour les personnes âgées est passé de 21,4% à 15,2% entre 2005 et 2015. Entre 2015 et 2016, il est resté stable (15,4% en 2016).

Ecart de revenu croissant au sein de la population d'âge active : Le rapport entre le revenu (médian) des ménages à faible niveau d'éducation et celui des personnes avec un niveau d'éducation supérieur a diminué, passant de 66% à 57%, entre 2005 et 2016. Le rapport entre le revenu (médian) des ménages avec un niveau d'éducation « moyen » et celui des personnes avec un niveau d'éducation supérieur s'élève à 76% en 2016, en légère diminution par rapport à 2013 (79%)

Ecart de risque de pauvreté croissant au sein de la population d'âge active: Le risque de pauvreté des personnes avec un faible niveau d'éducation a augmenté entre 2005 et 2016, passant de 19% à 31%. Le taux de pauvreté des personnes avec un niveau d'éducation « moyen » a également augmenté ces dernières années, passant de 10% en 2010 à 15% en 2016. Ces deux tendances se confirment dans les chiffres les plus récents. Le taux de pauvreté des personnes avec un niveau d'éducation supérieur est bien plus bas et stable, fluctuant entre 5% et 7% depuis 2005. Au total, le taux de pauvreté au sein de la population active a augmenté de 12,1% en 2010 à 14,7% en 2016.

Hausse des reports en soins de santé pour les revenus les plus bas : Parmi les 20% des ménages aux revenus les plus bas, le pourcentage de personnes ayant reporté des soins de santé est passé de 4,2% à 7,7% entre 2011 et 2016.

#### Contact

Rudi Van Dam | expert au SPF Sécurité Sociale  
0473 63 61 35 | rudi.vandam@minsoc.fed.be  
Sébastien Bastaits | expert au SPF Sécurité sociale  
0471 51 64 88 | Sebastien.Bastaits@minsoc.fed.be  
Service de presse du SPF Sécurité Sociale  
0473 13 13 29 | press@minsoc.fed.be | @SPFSécu

#### Plus d'informations

La principale source de données pour l'analyse des revenus et des conditions de vie de la population est l'enquête EU-SILC. En Belgique, les données de l'enquête EU-SILC sont collectées par la Direction Générale Statistique du SPF Economie. Les données les plus récentes sont celles de l'enquête EU-SILC 2016 qui furent publiées mi-mai 2017.

L'analyse de ces données par le SPF Sécurité Sociale est disponible en [anglais](#) avec un résumé en [français](#) et en [néerlandais](#).

Service public fédéral (SPF) Sécurité sociale  
Centre Administratif Botanique - Finance Tower  
Boulevard du Jardin botanique 50/100  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://www.socialsecurity.belgium.be>

Evelien De Vos  
+32 473 13 13 29  
[press@minsoc.fed.be](mailto:press@minsoc.fed.be)